

Conclusion motivée et avis

Enquête Publique concernant :

La demande d'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de maillons pour munitions sur les communes de Marseille et de Plan de Cuques

Pétitionnaire Société EUROLINKS-SIPR-DEFENSE

Considérant que l'enquête s'est déroulée de manière conformément aux textes et règles en vigueur

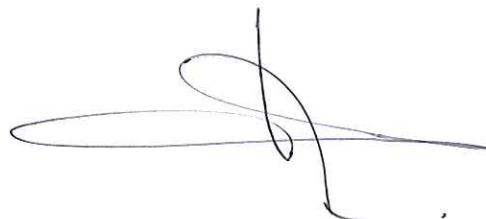
Considérant que dans le cadre des 10 permanences une seule observation a été reçue. Que cette observation, pour ce qui concerne l'objet de la présente enquête, soulève un point mineur qui ne fait pas obstacle à l'autorisation sollicitée, et auquel réponse a été donnée

Considérant que les réponses de la société sont satisfaisantes sur l'ensemble des points sur lesquels elle a été interrogée.

Et considérant enfin que cette enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et n'as pas suscité de réactions d'opposition quant à son objet.

J'émet un AVIS FAVORABLE à l'autorisation d'exploiter la future usine de la société EUROLINKS sur le technopole de Château Gombert commune de MARSEILLE

Fait à Aix en Provence le 20 octobre 2018



J.C.REBOULIN commissaire enquêteur